

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N ° 230**

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 14 A

À la première phrase de l'alinéa 4, après le mot :

« consulaires »,

insérer les mots :

« ou faisant preuve d'une manifeste réticence à coopérer avec les autorités françaises ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.